ÉTUDE

SUR LE

COMTÉ DE VERTUS

DES ORIGINES A 1602

PAR

Arthur MORGAND, Licencié ès lettres.

INTRODUCTION

SOURCES. BIBLIOGRAPHIE

PREMIÈRE PARTIE

LE PAGUS ET LA CHATELLENIE DE VERTUS

I. Le « pagus Vertudensis ».

Origines de Vertus. Du viie à la fin du ixe siècle, cheflieu de pagus; limites incertaines de cette circonscription.

II. Formation et histoire de la châtellenie.

Vertus, devenue la propriété des archevêques de Reims, est concédée à titre précaire à Herbert II, comte de Vermandois, dès la fin du x^e siècle. Renouvellements de cette cession jusqu'au milieu du xiii^e siècle. Vertus, cheflieu de châtellenie au xii^e siècle, possède un prévôt dès cette époque. En 1210, construction du château fort du Mont-Aimé qui devient le centre d'une prévôté nouvelle.

Douaire de plusieurs comtesses de Champagne, Vertus n'est réunie au domaine royal qu'en 1304, à la mort

de Blanche d'Artois, mère de Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel.

Charles, fils de Jean le Bon, régent du royaume, y fait tenir les États provinciaux de Champagne en 1358.

III. Organisation de la châtellenie.

Elle est due surtout au gouvernement royal. Création et évolution de la garde des sceaux depuis 1302. Premières assises à la même époque. Amélioration de la justice par de fréquentes réformations.

SECONDE PARTIE

LE COMTÉ DE VERTUS DE 1361 A 1602

TITRE PREMIER

HISTOIRE GÉNÉRALE

Donation des trois châtellenies de Vertus, Rosnay et la Ferté-sur-Aube à Jean Galéas Visconti, en 1361, sous le titre de comté de Vertus.

I. Jean Galéas Visconti se contente de défendre le comté contre les incursions des gens de guerre et d'en tirer le plus de revenus possible.

II. Le gouvernement du duc d'Orléans, au contraire, se montre libéral. Prospérité du comté. L'assassinat de 1407 amène par contre-coup une première dévastation du comté, en 1411, par les troupes royales.

En 1415, la guerre de Cent ans recommence. Jusqu'en 1420, les opérations sont intermittentes. Depuis 1421, elles se multiplient de la part des Anglo-Bourguignons contre le Mont-Aimé. Depuis 1425 elles s'y concentrent. Chute définitive de cette forteresse en 1427 sous les efforts du comte de Salisbury aidé des milices de Troyes, de Reims et de Châlons-sur-Marne.

Après 1429 le comté rentre sous la domination française.

- III. En 1445, Charles d'Orléans cède le comté de Vertus à sa sœur Marguerite. Celle-ci relève les ruines, réorganise le gouvernement et rétablit son autorité sur ses vassaux.
- IV. François II, duc de Bretagne, son successeur, en guerre contre Louis XI, subit plusieurs saisies de son comté.
- V. Les barons d'Avaugour suivent après lui une politique inverse, et conservent la possession de Vertus, moyennant un entier dévouement à la couronne royale. Cependant les guerres de religion amènent à nouveau la dévastation du comté.

Mais c'est principalement la mauvaise politique financière suivie par les derniers comtes, qui amène le démembrement du comté en 1602.

TITRE II

ORGANISATION DU COMTÉ; SON ÉVOLUTION

CHAPITRE PREMIER

LE COMTE ET SES OFFICIERS

- I. Les comtes, résidant en dehors du comté, s'en désintéressent de plus en plus. A la fin du xvre siècle, ils ne viennent même plus recevoir les serments de leurs vassaux.
- II. Les gouverneurs sont les vrais chefs du comté jusqu'au milieu du xv° siècle. Ils cèdent alors le pas aux baillis qui sont toujours des légistes.
- III. Le procureur, le receveur et l'avocat du comté forment au xvi^e siècle le Conseil de cet officier.
- IV. A la même époque, les lieutenants du bailli accroissent leur importance au détriment de celle des prévôts.

CHAPITRE II

INSTITUTIONS

I. Justice.

Tribunaux du prévôt et du gruyer. Compétence du bailli et de ses lieutenants. Les assises sont la cour plénière du comté; elles sont tenues tous les ans au cheflieu de chaque prévôté.

II. Organisation financière.

Mauvaise reddition des comptes; certaines recettes sont faites directement par les comtes au xvie siècle; principaux revenus; variations de la durée des affermages.

III. Organisation militaire.

Mal connue, sauf au début du xve siècle : guets et gardes inexécutés. Défense des châteaux.

IV. Administration.

Rôle des maires, prévôts et baillis. Extension de plus en plus grande du pouvoir de ces derniers au xve et surtout au xve siècle.

APPENDICES

Liste des gouverneurs et des baillis. Sceaux; cartes; pièces justificatives.